Journal Communal de Grassac

N° 76 Décembre 2020

Sommaire

- Le mot du Maire
- Le Conseil Municipal 2020
- Projets 2020/2021
- État civil
- Budget 2020
- Vie municipale
- Informations pratiques
- Votre avis nous intéresse
- Fêtes de fin d’année

• Le mot du Maire

L'année 2020 restera marquée dans nos esprits. Je tiens, tout d'abord, à vous remercier d'avoir élus vos nouveaux membres du conseil municipal.

Une crise sanitaire frappe le pays et touche beaucoup de nos concitoyens. La COVID a de nombreuses conséquences sur notre vie quotidienne mais aussi sur celle de la commune. Cette pandémie bouleverse en profondeur nos habitudes de vie.

A cause du report du second tour des élections municipales, nous avons pris nos fonctions en milieu d'année, ce qui a retardé la mise en place de nos projets. Néanmoins, les onze élus du conseil municipal et les agents municipaux continuent de travailler quotidiennement pour assurer la continuité du service public. Nous avons réussi à achever plusieurs projets et d'autres ont été mis en place.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et que cette fin d'année 2020 se déroule dans les meilleures conditions.

Jean Louis Lapouge

• Le conseil municipal 2020

M. LAPOUGE Jean-Louis, le maire : 06 75 13 14 95

M. ANNOOT Christian 1er adjoint : 06 21 39 07 97

M. NICOLEAU Pierrick 2ème adjoint : 06 81 90 08 74

Mme VAN ELSEN Lutgarde 3ème adjoint : 07 86 28 94 52

Mme Sarah POINTRAUD Mme Sonia PLOVIE Mme Cristina GAY

M Jean-Pierre CLAEYS M Patrick ROBTON M Alexandre OGER

M Damien GRANET

Chacun des membres du conseil municipal est désigné pour une commission au sein de la communauté de communes. Vous pouvez consulter la liste en mairie.

• Projets 2020/2021

➢ Les projets réalisés :

- Le mode de chauffage du **logement** attenant à la mairie a été changé car vétuste et insuffisant pour nos locataires.

- **Quatre nids de frelons asiatiques ont été détruits** dans le bourg dans un rayon de 300 mètres : trois nids chez des particuliers et un sur le domaine communal près de l'aire de jeux. Une opération coûteuse (environ 100 euros par nid) mais nécessaire pour la sécurité des habitants. La destruction des nids est obligatoire et à la charge du propriétaire. En mairie, vous trouverez les coordonnées d'entreprises compétentes.

- **A l'école**, les portes de la cantine, dont la partie basse était endommagée, ont été rénovées grâce à Eddie VAN ELSEN que nous remercions vivement.

Les contrôles de sécurité (Apave, circuit gaz et extincteurs) ont été effectués.

L'éclairage a été remplacé par un éclairage LED.

Des brises vues, évitant que les enfants et leur professeur puissent être visibles de l'extérieur, ont été posés sur les vitres des fenêtres côté parking. Cette protection était demandée par le plan Vigipirate.

Une partie de la toiture côté cour a été remplacée dans l'urgence avant la rentrée scolaire pour raisons de sécurité.

- **Plusieurs dons** ont été votés, notamment le soutien au personnel de l'ADMR de Montbron qui a continué d'œuvrer sur notre commune durant le confinement pour aider les habitants. Un autre don de 323 euros correspondant à un euro par habitant, en faveur des sinistrés des Alpes Maritimes.
  Nous sommes persuadés que ces gestes seront appréciés de tous.

- **Suite à des demandes de nos concitoyens,** la mairie a contacté CALITOM et va commander des **containers pour poches jaunes et noires** à des prix attractifs. La livraison devrait avoir lieu courant janvier.

- Les lundi 7 et mardi 8 décembre, la société Canopée élagage a **enlevé les végétaux ayant poussé** sur les quatre faces du clocher et sur la toiture de l'abside de notre église.

- Le site internet **www.Grassac.fr** est réouvert. Sur la page « accueil » vous pouvez trouver les informations les plus importantes du moment, sur la page « actualités » celles des projets réalisés ou en cours et sur les autres pages des informations générales sur la commune.

- La mairie utilise aussi **l'application mobile Intramuros** pour vous informer. Il suffit de la télécharger sur votre mobile pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de notre commune et des communes alentours.

- Sur le **site internet et l'application Intramuros**, sont indiquées les coordonnées des commerçants et artisans de la commune. Ceux qui ne sont pas encore mentionnés et qui le souhaiteraient peuvent contacter la mairie.

- **Un cédez-le passage a été installé** au carrefour de la route de Beaulieu et de la route des Sables.

➢ Les projets en cours (2021) :

- **Bâtiments communaux** : Réfection de la toiture et de l'isolation de la mairie et du logement attenant.

- **Les travaux routiers :** Les subventions ont été arrêtées au troisième trimestre. Nous avons pu délibérer pour le choix de l'entreprise (SLTP retenue) mais nous sommes tenus d'attendre l'accord de la subvention. Les travaux seront réalisés de La Croix de Parlet jusqu'au Maine Merle soit 1,7 km pour la somme de 27 000 euros HT.

- **Eglise :** Les architectes du cabinet retenu sont passés le 2 décembre pour faire effectuer un scanner de l'ensemble de notre église. Le diagnostic, le coût global des travaux ainsi que les priorités nous seront restitués en janvier prochain.

- **Matériels communs avec la commune de Charras :** Le matériel en commun (payé 50% Grassac / 50% Charras) est constitué de trois tracteurs et de leurs équipements et d'un camion. Mis à part le camion, le matériel est vétuste et nous coute très cher en entretien. Décision a été prise en conseil municipal de ne plus utiliser les tracteurs (un remboursement par la commune de Charras est en cours) et de ne conserver que le camion pour les seuls besoins de notre commune. Un appel d'offres sera lancé afin d'assurer les travaux d'entretien des bordures de routes par un prestataire.

- **La fibre** est en phase finale d'installation sur notre commune (vérification technique prévue mi-janvier) Vous recevrez ensuite une information de la mairie vous expliquant comment contacter un opérateur de votre choix et préparer son intervention. Si vous êtes sollicités pour une connexion, ne donnez pas suite dans l'immédiat et prévenez-nous.

• Etat civil

❖ Naissances

Louane LEROY née le 3 janvier 2020
Fille de Fanny LEVEQUE et Jean LEROY

Soâna HOAREAU née le 26 février 2020
Fille de Mélanie HOAREAU et Jennifer LOSCO
20 rue de la Forge

Diane VICTORIA née le 6 septembre 2020
Fille de Antoine VICTORIA et Bernadette JOYAU
15 Chemin de la Vallée

Félicitations aux parents et
Bienvenue aux trois nouvelles petites grassacoises.

❖ Décès

Ginette GAUTHIER veuve de Guy BARBIER décédée le 30 juin 2020
Jean Michel LAPOUGE décédé le 24 mai 2020
Marie Louise GUAY veuve Robert LAPEYRE décédée le 22 décembre 2020

Nous adressons aux familles nos plus vives condoléances

❖ Mariage

Fabrice TARDIF et Carine PALUCH marié le 26 septembre 2020

❖ Pacs (pacte civil de solidarité)

Antoine VICTORIA et Bernadette JOYAU le 28 décembre 2019
Florent BLANCHARD et Stéphanie CHAVAL le 27 novembre 2020
Benoit RABALLET et Pauline FAVRAUD le 10 mars 2020

Nos plus sincères félicitations à toutes et tous

• Budget 2020

Budget total de fonctionnement (Prévisions au 01 01 2020) :

278 302 €

Principaux postes de dépenses (Prévisions au 01 01 2020) :

Charges de gestion générale

- Eau, électricité, gaz, carburants, entretien bâtiments, entretien des véhicules (y compris celui des matériels roulants que nous possédons en commun avec la commune de Charras, pour moitié), voirie, **43000** euros

- Assurances des véhicules (y compris assurances des matériels roulants que nous possédons en commun avec la commune de Charras, pour moitié)) Assurances des bâtiments (Mairie, salle des fêtes, église, ateliers, ...) : environ **4500** euros
- Fêtes & cérémonies, affranchissement, télécommunications, associations... : **6800** euros

Charges de personnel :

- Salaires du personnel, Indemnités des élus, : **90000** euros
- Impôts, taxes, intérêts d'emprunt : **13300** euros

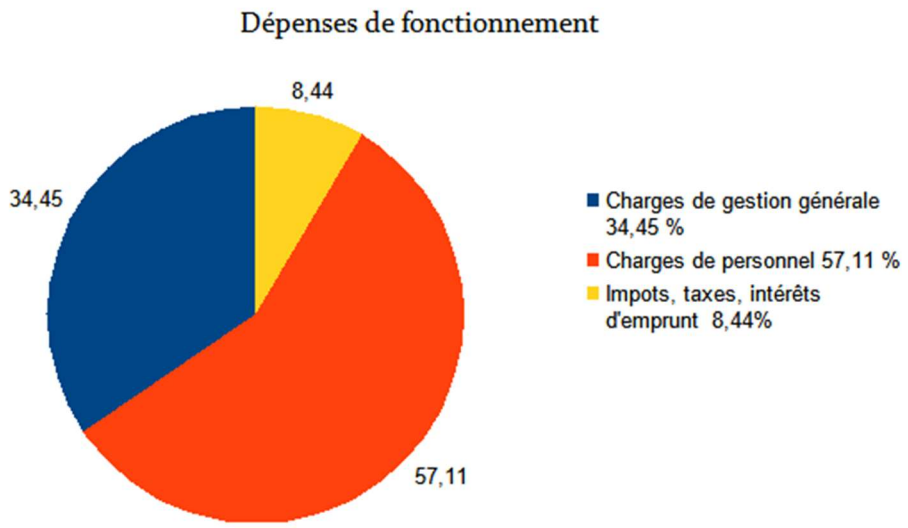

Budget total d'investissement (Prévisions au 01 01 2020) :

120 708 €

Le Conseil Municipal actuel a approuvé les devis des travaux suivants :

- Réfection d'une partie de la route de Beaulieu sur 1,7 km.
  Coût TTC **32444** euros sur un budget initial de 35000 euros (Ces travaux seront réalisés en 2021)
- Enlèvement des végétaux sur les 4 faces du clocher et le toit de l'abside
  Coût TTC : **780** euros. Travaux réalisés les 7 et 8 décembre (Opération réalisée tous les 2 ans)

Sur un budget initial de 34000 euros :

- Réfection de la toiture de la mairie et du logement attenant
  Coût TTC : **25439** euros (ces travaux seront réalisés début 2021)

- Remplacement du chauffage du logement attenant à la mairie.
  Coût TTC : **2139** euros (Travaux réalisés en septembre 2020)

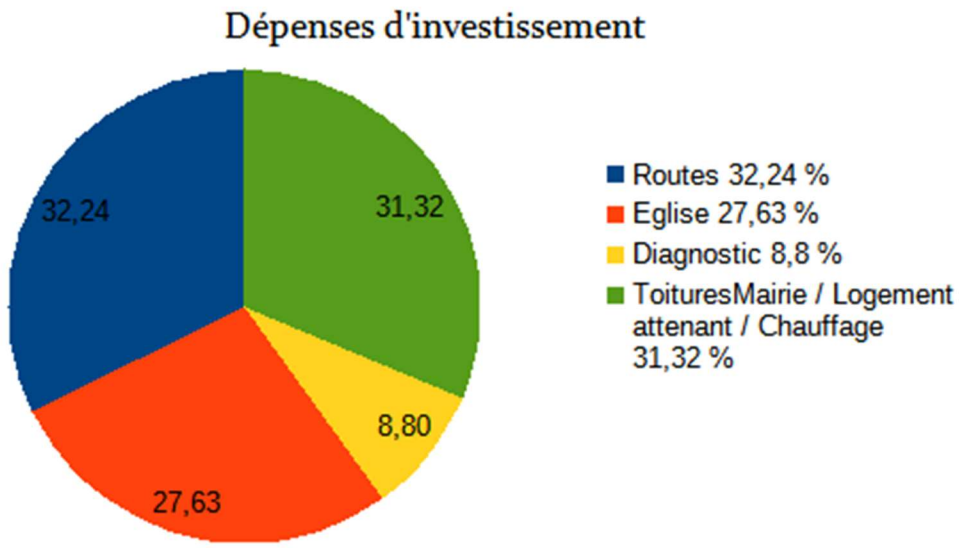

Le Conseil Municipal précédent avait approuvé le devis du cabinet d'architecte chargé de la réalisation du diagnostic de l'église : **9558** euros TTC

A noter que ce diagnostic nous sera restitué début 2021

Dépenses non engagées à ce jour : **30000** euros. Cette somme est conservée dans l'hypothèse de travaux imprévus et urgents. Lorsque le diagnostic sera connu et chiffré nous effectuerons les démarches auprès des différents organismes afin d'obtenir des subventions (DRAC *, Département, …..)

* DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

- **Dépenses imprévues en 2020**

Dépannage puis remplacement du PC de la mairie avec réinstallation logiciels pour un montant total de **2734** euros TTC effectués le 06 11 2020

Achat d'un coffre-fort **500** euros Installation réalisée en septembre 2020

Remplacement de tôles translucides atelier du bourg en novembre 2020 pour **720** euros

Impôts fonciers

- Pas de hausse d'impôts sur la part communale :

  Les taux des impôts fonciers 2020 votés par le Conseil Municipal sont, cette année encore, restés identiques à ceux de 2019.

❖ Vie Municipale

❖ Repas des ainés

Chaque année, en octobre, le maire et le conseil municipal organisent le repas des ainés dans la salle des fêtes. Malheureusement cette année cela n'a pas été possible compte-tenu de la crise sanitaire. Nous sommes donc allés à la rencontre de chacun d'entre eux pour leur offrir des chocolats, geste apprécié de tous. Nous espérons qu'en 2021 nous pourrons nous retrouver autour de la table dans la salle des fêtes.

Nous avons eu des petits mots de remerciements qui nous ont fait chaud au cœur.

❖ Les écoles

Depuis la rentrée de septembre, le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) accueille **68** élèves :

- 33 en maternelle et cours préparatoire à Rougnac,
- 23 en CE1 CE2 à Grassac,
- 12 en CM1 CM2 à Charras.

L'Association Educative Charras Combiers Grassac Rougnac (AE2CGR), accompagne financièrement les projets choisis par les enseignants grâce aux sommes récoltées lors de la vente de leur calendrier au mois de décembre.

❖ Mot de la maitresse

L'école de Grassac

Cette année, l'école compte 23 élèves : 11 CE1 et 12 CE2. Il y a 8 garçons (4 dans chaque niveau) et 15 filles.

Le contexte actuel rend cette année scolaire encore particulière. Un protocole sanitaire assez strict est à respecter, le plus difficile pour les enfants étant le port du masque. Toutefois, malgré la gêne occasionnée, les enfants font de leur mieux pour porter ce masque dans le respect des conditions sanitaires.

Malgré ce contexte, quelques projets vont être menés cette année :

- Nous venons de travailler sur les symboles de la République Française. Vous avez ainsi pu voir apparaître sur les fenêtres de l'école la devise de la France, réalisée par les élèves de la classe. Pour finaliser ce travail, nous avons visité la mairie afin d'y rechercher quelques symboles dont nous avions parlé en classe. Cela nous a permis également de mieux comprendre comment fonctionne notre commune.

- Cette année, la classe n'est pas affiliée à l'USEP qui organise des rencontres sportives avec les autres écoles du secteur. Cela paraissait avoir moins de sens puisque nous ne pouvons pas nous mélanger aux élèves des autres classes.

- Après les vacances de Février (et jusqu'aux vacances d'avril), nous nous rendrons une fois par semaine à Nautilis afin de vivre un cycle de patinage sur glace. Les enfants vont découvrir la glisse et développer leur équilibre.

- A peu près à la même époque, nous commencerons à créer notre jardin à l'école. Nous allons semer, planter, entretenir notre jardin pour faire pousser quelques légumes. Cela nous permettra de travailler sur le cycle de vie des plantes, sur leurs besoins. D'autres activités de la classe seront liées à ce projet (lecture, arts plastiques, éducation musicale…).

  Nous commencerons par aller visiter « les jardins respectueux » de Château-Bernard pour comprendre les semis, après ce sera à nous de faire …

  Nous espérons que nous aurons une bonne récolte.

Fabienne Tarbouriech

Directrice de l'école de Grassac

❖ Cérémonie du 11 novembre

La situation sanitaire actuelle n'a pas permis d'organiser la cérémonie dans sa forme habituelle. Elle a eu lieu à 11h au monument aux morts, où nous nous sommes recueillis pour déposer une gerbe, Monsieur le maire a donné lecture de la lettre transmise par la Ministre des Armées pour rendre hommage aux soldats morts pour la France cette année.

Seuls Monsieur le Maire, Jean Louis Lapouge, et ses adjoints, Christian Annoot, Pierrick Nicoleau et Lutgarde Van Elsen ainsi que Jean Pierre Claeys, conseiller municipal, étaient présents puisque six personnes maximums étaient autorisées pour ce rassemblement.

Les représentants des Anciens Combattants et notre porte-drapeau Edouard LISIECKI n'ont pas pu participer à cet hommage. Christian ANNOOT était le porte-drapeau du jour. Nous espérons qu'en 2021 nous nous retrouverons dans les conditions habituelles.

❖ L’animation communale

❖ Vivre Grassac

Aucune activité n’a pu être réalisée en 2020 à cause des mesures sanitaires liées à la COVID 19.

L’assemblée générale ordinaire de « Vivre Grassac » qui aurait dû avoir lieu en novembre est reportée puisque les rassemblements sont interdits.

❖ Petits rappels aux habitants

❖ Règles d'urbanisme

Il est rappelé qu'avant tous travaux d'urbanisme il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie. En effet, en fonction des travaux envisagés, il est impératif de déposer (par exemple) une déclaration préalable, un permis de construire, un permis d'aménager, un permis de démolir, ... et d'attendre la réponse des services départementaux. Les travaux peuvent concerner une toiture, une clôture, un abri de jardin, une piscine, etc. (Voir notice 51434.08)
En l'absence de demande préalable et d'autorisation, les travaux peuvent être stoppés sur décision du maire.

PS : A savoir que ces demandes peuvent être soumises à l'avis de l'architecte des bâtiments de France qui peut avoir certaines exigences liées à la présence de l'église ou d'un autre bâtiment classé.

❖ Bruits de voisinage

Arrêté préfectoral applicable en Charente

Selon l'article 17 : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits, dont les fréquences se différencient de celles existantes habituellement (jets de haute pression, coupes bordures, tondeuse, etc…) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables : 8h30 – 12h et 14h30 – 19h30
les samedis : 9h – 12h et 15h – 19h
les dimanches et jours fériés : 10h – 12h

• Article du quotidien CL

Un jour un village

Fabienne Tarbouriech gère une vingtaine d'élèves en CE1 et CE2 de l'unique classe de l'école de Grassac, en regroupement pédagogique avec Charras et Rougnac.

Jean-Louis Lapouge, Christian Annoot et Lutgarde Van Elsen apprécient la tranquillité du village.

Grassac
La belle au bois vivant

● Grassac se situe à la frontière de la Charente et de la Dordogne ● Le village de 328 habitants culmine à 176 mètres d'altitude et s'étend sur 2 800 hectares, dont les trois-quarts sont boisés ● La forêt sert de terrain de jeu aux promeneurs comme aux chasseurs.

Julie KOCH
j.koch@charentelibre.fr

«Si vous cherchez la tranquillité, venez habiter à Grassac». Jean-Louis Lapouge n'a pas à réfléchir bien longtemps pour trouver un slogan à sa commune. Élu maire en mars, l'enfant du village connaît les 2 800 hectares de Grassac comme sa poche. *«Si je veux perdre quelqu'un, c'est facile, je l'emmène au milieu des bois»*, se marre le chasseur. La forêt, c'est son terrain de jeu favori. Les trois quarts de la commune sont boisés et, avec 11 habitants au kilomètre carré, on ne se marche pas dessus. *«C'est bien, on n'est pas gêné!»*. Pas de quoi, pour autant, fermer la porte à la modernité: la fibre est annoncée pour le mois prochain. Plusieurs jeunes couples se sont récemment installés dans de vieilles maisons rénovées. Une aubaine pour l'école, en regroupement pédagogique avec Charras et Rougnac. Fabienne Tarbouriech, directrice et enseignante, gère seule les 24 élèves de CE1 et CE2. *«C'est un des derniers cas de classe unique. On sait qu'on est dans le collimateur de l'Éducation nationale, mais l'école, c'est le cœur du village»*, défend le maire.

Une église, deux châteaux

Il n'y a plus de commerces à Grassac et toutes les animations habituelles ont été annulées à cause de la situation sanitaire. Exit le repas de la Saint-Jean, la paella du 15 août et le repas des aînés. *«Un tiers de notre population a plus de 60 ans, on ne veut pas prendre de risque»*, justifie l'édile, épaulé par son premier adjoint Christian Annoot. L'ancien militaire fondu de pêche a acheté un étang ici en 2001, avant de faire construire sa maison juste à côté il y a cinq ans. Lutgarde Van Elsen, Belge d'origine et troisième adjointe, a elle aussi eu un *«coup de cœur»* pour la commune très nature, il y a quinze ans. *«C'est paisible, les gens se connaissent, c'est très agréable.»* Comme la balade dans le village, à la découverte de la majestueuse église Saint-Jean-Baptiste. Édifiée entre le XIe et le XVIe siècle, la bâtisse romane est classée au titre des monuments historiques. *«Elle est ouverte en permanence, mais on a dû interdire l'accès au cœur car le plâtre du plafond s'effrite à cause de l'humidité»*, renseigne Christian Annoot. La commune devra engager des travaux d'ampleur pour reprendre la toiture et le clocher. Sans parler du désherbage à effectuer tous les deux ans. Des herbes folles et même des arbustes poussent entre les pierres. Quelques kilomètres plus loin, le château - privé - de la Bréchinie, construit entre le XVIIe et le XVIIIe siècle, offre un beau panorama aux promeneurs.
Changement de décors devant les ruines du château d'Horte, mangées par la végétation. Norbert Fradin, un investisseur bordelais, promet de leur redonner vie en lien avec des associations locales. Pour que Grassac ne s'endorme pas.

La végétation envahit peu à peu l'église classée Saint-Jean-Baptiste.

Photos J. K.

REPÈRES

FICHE D'IDENTITÉ

Situé à 13km au sud de Montbron et à 26km à l'est d'Angoulême, Grassac appartient à la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord. Jean-Louis Lapouge est maire depuis mars.

OÙ DÉJEUNER

Il n'y a plus de commerces, ni de chambres d'hôtes à Grassac. Pour déjeuner, direction Feuillade ou Marthon.

À VOIR

Deux boucles de randonnées traversent Grassac, surtout courtisée pour sa vaste forêt. L'église Saint-Jean-Baptiste se visite toute l'année. Elle est classée au titre des monuments historiques. L'autre curiosité, c'est le monastère orthodoxe de Doumérac (lire ci-contre).

LA CURIOSITÉ

L'étonnant monastère orthodoxe de Doumérac

Les délicats bulbes gris de l'église orthodoxe se dressent au milieu des maisons en pierre du lieu-dit Doumérac.
À l'intérieur, les dorures et les icônes aux couleurs flamboyantes rivalisent d'élégance. De quoi surprendre les visiteurs non avertis (Photo archives Quentin Petit).
L'archimandrite Barsanuphe a fondé le monastère de Korssoun en 1987, dans le pur style byzantin russe. C'est le seul de ce type en Charente. *«Il connaissait du monde ici, qui lui a indiqué un endroit où construire l'église»*, raconte mère Glykeria, une des quatre sœurs, qui vit à temps plein sur le site. En 1988, l'archimandrite a fondé un second monastère dans le Cantal. Les deux communautés sont encore très liées et échangent régulièrement. En temps normal, les sœurs font souvent visiter l'église. *«Avec la situation sanitaire, c'est un peu plus compliqué. On ouvre en théorie les week-ends, mais il vaut mieux appeler en amont pour s'en assurer.»* Les offices ont pu reprendre pour les fidèles. Véritables artistes, les sœurs fabriquent et peignent des objets d'art, qu'elles vendent ensuite. *«C'est un moyen de faire vivre la communauté»*, rappelle mère Glykeria, qui précise que les commandes sont toujours possibles.
Contact: 05 45 20 05 07.

L'acrobatie

Le spectaculaire nettoyage de l'église de Grassac

Etienne Barteau était suspendu à l'ouvrage toute la journée. Photo Jean-Paul Renaud

Patrimoine. Présence insolite, mardi dernier, sur les parois du clocher de l'église de Grassac. L'entreprise Canopée-Elagage était à l'œuvre pour débarrasser les murs de la végétation qui l'envahit. À la manœuvre, Etienne Barteau, solidement encordé au sommet du clocher, glisse le long des parois en arrachant soigneusement herbes et arbustes incrustés dans les joints des pierres. Sous les yeux du maire et du premier adjoint, il discute calmement avec le cantonnier chargé d'éliminer la végétation qui tombe au sol. Arboriste élagueur de profession, Etienne Barteau connaît bien cette église romane où il intervient tous les deux ans. Il mesure l'érosion lente et irrémédiable des joints qui va nécessiter, à moyenne échéance, des travaux de plus grande ampleur auxquels la municipalité se prépare, d'autant que la couverture se dégrade également. Ronces, églantiers, noisetiers sont très nocifs, au contraire des plantes grasses vivaces dont les racines très menues ne dégradent pas les joints mais nuisent à la beauté de ce bâtiment classé. À l'issue d'une journée durant laquelle Etienne Barteau est resté continuellement suspendu à ses cordes, les murs ont changé d'aspect.

• Informations pratiques

❖ Prix location salle des fêtes :

– commune : 105 € l'été
120 € l'hiver
– hors commune : 155 € l'été
170 € l'hiver

Les habitants de Grassac ont également la possibilité de louer des tables en bois avec bancs et tréteaux pour la somme de 10 €.

Jusqu'à nouvel ordre, pour cause de crise sanitaire, la salle des fêtes ne sera pas louée.

❖ Numéros d'urgence :

N° européen 112
Pompiers 18
SAMU 15
Police secours 17
Enfance maltraitée 05 56 96 40
Violences faites aux femmes 3919

❖ Sites internet :

https://grassac.fr
https://www.rochefoucauld-perigord.fr

❖ Ouverture Mairie

05 45 70 23 91
– 8H15 – 12H30 & 13H45 – 17H30 les mardis
– 8H15 – 12H30 les vendredis
– 9H00 – 12H00 les samedis semaines paires

Fermeture de la mairie pendant les fêtes de fin d'année

du samedi 20 décembre 2020 au lundi 2 janvier 2021 inclus
Réouverture de la mairie mardi 5 janvier 2021

❖ Don du sang 2021

Salle des fêtes de Montbron

Attention : De 16h30 à 19h30

Lundi 22 février 2021
Vendredi 23 avril 2021
Mercredi 30 juin 2021
Lundi 30 août 2021

Vendredi 29 octobre 2021
Mercredi 29 décembre 2021

Faites un cadeau rare et précieux, donner son sang, c'est offrir la vie !

Don du sang Montbron

• Votre avis nous intéresse

- Souhaitez-vous toujours recevoir ce journal dans sa version papier ou préféreriez-vous le consulter sur le site grassac.fr ?
- Les informations, renseignements qui vous sont fournis via le site communal grassac.fr et intramuros sont-ils suffisants ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et/ou propositions :

- Par mail : cne.grassac@wanadoo.fr
- Par appel à la mairie 05 45 70 23 91 ou au Maire et ses adjoints (N° donnés en page 4)
- En venant directement en mairie

• Fêtes de fin d’année :

Exceptionnellement cette année, le Père-Noël est passé rendre visite aux enfants le **samedi 19 décembre** accompagné d'un de ses lutins, il a remis le cadeau tant attendu !

M Le Maire et Le Conseil Municipal
auraient aimé vous convier à la salle des fêtes de Grassac
pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour l’an nouveau,
malheureusement cela ne sera pas possible.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes et belles fêtes de fin d’année et vous adressons nos vœux les meilleurs de bonheur et bonne santé pour vous et vos proches pour

2021

Soyez prudents

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !

Grassac, journal communal N° 76, dépôt légal : 16/10/841

Responsable de publication : JEAN-LOUIS LAPOUGE, maire de Grassac

Rédaction : l'ensemble du Conseil Municipal

Mise en Page : Christian ANNOOT, Patrick ROBTON, Lutgarde VAN ELSEN et Pierrick NICOLEAU

Comme chaque année, vous pouvez contribuer au journal communal en contactant la mairie ou en déposant vos articles sur cne.grassac@wanadoo.fr